



Base de Loisirs

Chemin du Rouillard  
78480 Verneuil-sur-Seine

Téléphone : 01 39 28 16 20

Téléfax : 01 39 71 18 60

**Monsieur Michel CULLIN**  
**ADIV**  
**10, Allée des Chevreuils**  
**78480 VERNEUIL S/SEINE**

Verneuil-sur-Seine, le 15 novembre 2010

Monsieur le Président,

Votre correspondance du 6 novembre 2010 m'est bien parvenue et j'ai tenu à y répondre dans le meilleur délai.

La mise en sécurité de la base de loisirs, plus précisément l'achèvement de la clôture existant sur tout le périmètre de Val de Seine 78, n'est qu'un volet du plan général d'aménagement et de développement de la base, approuvé à l'unanimité par le Conseil syndical au printemps de 2001.

Financé par la Région Île-de-France, propriétaire de la base de loisirs, ce programme a pour objectif de sécuriser et de protéger le site, notamment le secteur de l'étang du Gallardon livré depuis de longues années à une fréquentation anarchique entraînant dégradations, incivilités et vandalisme.

L'aménagement de cet espace public, la protection de son environnement remarquable et la possibilité offerte à tous d'en profiter librement et en toute tranquillité ont présidé à l'élaboration de ce programme.

Je tiens d'ailleurs à vous préciser que, contrairement à ce qu'elle semble indiquer dans sa correspondance, la création d'une maison de la nature au cœur du domaine public de l'étang du Gallardon n'est pas une initiative de Madame le Maire de Vernouillet, mais bien un volet du projet global initié par la base de loisirs et ses responsables. Ce projet a été proposé par le président au Conseil syndical et il a été approuvé par délibération du 26 juin 2008.

Le différend auquel vous faites référence porte sur les seules rues Berson et du Val de Seine à Vernouillet, où une poignée de riverains, relayés par des élus locaux plus soucieux de leur électorat que de l'intérêt général, s'obstinent depuis de nombreuses années à empêcher la mise en œuvre des travaux.

Ces riverains souhaitent continuer à profiter de ces espaces publics qu'ils se sont, de fait, appropriés. Ils sont opposés à la clôture parce que celle-ci permettrait d'aménager le domaine public pour y recevoir des visiteurs étrangers à leur quartier. De même, ils s'opposent à la création de places de stationnement et d'un chemin de promenade ouvert à tout le monde et qui attirerait de nouveaux visiteurs. Enfin, ils militent pour l'interdiction aux véhicules de la rue du Val de Seine qui constitue la voie d'accès à la base.

Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion  
de la Base de Loisirs du Val de Seine 78

S'agissant plus précisément de la clôture, celle prévue Rue Berson a été ramenée de deux mètres de hauteur à un mètre seulement, afin de satisfaire à la demande des représentants de Vernouillet. C'est d'ailleurs ce que prévoyait le Conseil départemental d'architecture, d'urbanisme et d'environnement dans son avis élaboré à ma demande.

Rue du Val de Seine, la clôture sera invisible. En effet, elle ne dépassera pas le niveau de la chaussée compte tenu du décaissé de deux mètres sur lequel elle sera implantée.

La référence faite à une lettre dans laquelle je me serais engagé à ne pas clôturer ces espaces constitue une interprétation fallacieuse. Ma lettre ne peut être détachée de son contexte. J'avais proposé d'aménager l'espace du Gallardon sans parler de la clôture, pour avancer, dans l'espoir qu'un accord interviendrait ensuite pour protéger les installations ainsi créées. J'ai donc, en effet, écrit à la maire de Vernouillet que le projet présenté ne prévoyait pas de clôture. Cela ne signifiait pas que je renonçais à installer la clôture dans l'avenir, comme l'a prévu une décision du Conseil syndical. Aujourd'hui, cette lettre est dépassée. Madame le Maire de Vernouillet m'ayant indiqué qu'elle rejetait ce projet, au motif qu'il prévoyait des places de stationnement, je l'ai retiré et suis revenu au projet initial, modifié, de clôture.

Les arguments dont vous faites état, en vous référant à la correspondance de madame le Maire de Vernouillet, sont donc infondés.

1) Il n'a jamais été question, et j'en renouvelle l'engagement devant vous, de rendre payant l'accès à Val de Seine 78. Celui-ci est et restera gratuit. Le seul secteur qui fait l'objet d'un droit d'entrée est celui du Rouillard, trois mois par an, au motif qu'une baignade y est aménagée et surveillée, les droits d'entrée finançant les maîtres-nageurs chargés de la surveillance et de la sécurité des baigneurs.

Il serait d'ailleurs dispendieux et irréaliste d'installer des postes de péage aux huit entrées que comptera la base de loisirs quand le plan d'aménagement et de développement aura été achevé. Ces entrées seront ouvertes gratuitement le jour et fermées la nuit. (Les deux autres bases de loisirs du département, beaucoup plus vastes que Val de Seine 78, ne disposent que de deux entrées gardées par des postes de péage).

2) Il n'est pas davantage question de « fermer » la base ou d'en interdire le libre accès. Val de Seine 78 reste largement ouverte par le moyen de plusieurs entrées permettant à tous d'y accéder sans difficulté tout en bannissant l'accès des véhicules, motos, quads et autres engins nuisibles à l'environnement.

3) Autre allégation, l'abattage d'arbres. Je suis trop attaché à la beauté de la nature pour cautionner quelque projet que ce soit qui consisterait à abattre des arbres. J'en veux pour preuve les aménagements réalisés le long de la rue du Gallardon, à Verneuil-sur-Seine où, concomitamment à la pose de la clôture, j'ai fait planter 16 arbres d'essences adaptées au site. Ces arbres sont tous morts, je ne sais ni comment ni pourquoi, mais ils seront tous remplacés.

En effet, la règle que nous nous sommes fixée, quand un arbre doit être abattu, est de le remplacer par au moins deux plantations nouvelles. C'est ce qui est prévu sur la rive ouest du Gallardon, dont l'aménagement est pour le moment interrompu, en attente de crédits régionaux. En revanche, je déplore que des coupes irrégulières soient pratiquées, exclusivement dans le secteur du Gallardon.

En conclusion, les objectifs des responsables de la base consistent à remplir leur mission d'accueil du public, donc à privilégier l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers. Mais il est vrai que la mise en œuvre de ces objectifs se heurte à une résistance farouche.

S'agissant de l'entretien général de la base, je reconnais en effet quelques défaillances qui s'expliquent, pour partie, par la volonté du directeur de la base de privilégier l'entretien des secteurs aménagés, animés et fréquentés par rapport aux zones non encore aménagées. J'ai pris bonne note de vos observations et nous veillerons à accentuer nos efforts d'entretien sur l'ensemble du site. Nous allons renforcer nos équipes dans cet objectif.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations et restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures et très cordiales salutations.

**Le président du Syndicat  
Vice-président du Conseil général des Yvelines**



**Jean-Louis BERTHET**